

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Fontenay-Des-sources-radioactives-laissees-sans-contrôles-durant-plusieurs-mois>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Fontenay : Des sources radioactives laissées sans contrôles durant plusieurs mois**

31 octobre 2019

## France : CEA Fontenay : Des sources radioactives laissées sans contrôles durant plusieurs mois

**Sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses (Hauts de Seine), les vérifications relatives à la radioprotection ont tendances à être oubliées. L'exploitant n'a pas vérifié l'étanchéité d'une source scellée de césium 137. Et il a mis 6 mois à s'en rendre compte.**

Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) a déclaré le 24 octobre 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la radioprotection. **Bis repetita en moins d'un an** de ce type d'incident dans son installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement. **À se demander si l'exploitant tire un quelconque retour de ses (mauvaises) expériences passées.**

**Le césium 137** étant - avec le strontium 90 et différents isotopes du plutonium - un des principaux **produits de fission** de l'uranium, il est **incontournable dès qu'il s'agit d'activités liées aux déchets nucléaires**. Émettant des rayonnements bêta, puis dans un second temps gamma, sa durée de vie dite "moyenne" (la moitié de ses noyaux se désintègre en un peu plus de 30 ans) en fait un réel danger : il est radiotoxique et écotoxique, et sa nocivité porte à long terme si on se base sur l'échelle d'une vie humaine.

On aurait pu penser que l'exploitant de cette installation (joliment nommée "Support") où sont caractérisés, traités, reconditionnés et entreposés d'anciens déchets radioactifs serait particulièrement vigilant pour protéger ses employés de ce type d'élément radioactif. **Mais puisque l'évènement se répète pour la seconde fois en moins d'un an, il semble clair que le CEA manque cruellement de rigueur quant à la gestion et l'organisation pour protéger les personnes et l'environnement des risques inhérents aux activités de son installation.**

## Ce que dit l'ASN :

---

### **Non-respect du délai de réalisation du contrôle externe d'une source scellée radioactive**

Publié le 31/10/2019

Support - Installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement - CEA

Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA), exploitant de l'INB 166 à Fontenay aux Roses, a déclaré le 24 octobre 2019 à l'ASN un événement significatif pour la radioprotection relatif au non-respect du délai de réalisation du contrôle externe d'une source scellée radioactive de l'INB 166.

Le CEA exerce, dans l'installation nucléaire de base 166, des activités de caractérisation, traitement, reconditionnement et entreposage de déchets radioactifs anciens. **Les équipements de ces locaux font l'objet de contrôles et essais périodiques**, définis dans le référentiel de sûreté de l'installation. Ces contrôles et essais concernent notamment les **équipements utilisés dans le cadre de la prévention et du contrôle des risques radiologiques**, l'objectif étant de **vérifier, à une fréquence adaptée, leur fonctionnement** et donc leur capacité à remplir les fonctions qui leur sont assignées.

**Le 21 octobre 2019, à la suite de la vérification du rapport relatif aux contrôles techniques externes de radioprotection et d'ambiance de travail** du bâtiment 50 de l'INB 166, l'exploitant a constaté qu'**une source scellée de césium 137**, implantée à l'intérieur d'une balise de surveillance de l'irradiation, **n'avait pas fait l'objet de son contrôle externe annuel réglementaire**. Ce contrôle était **prévu initialement le 24 avril 2019** et doit être réalisé par un organisme agréé. **Le dernier contrôle externe de cette source datant du 26 juillet 2018, le délai maximal d'un an entre deux contrôles, prescrit par la réglementation, a été dépassé.**

**Un événement similaire a été déclaré le 11 janvier 2019 concernant le non-respect du délai de réalisation du contrôle externe sur deux sources scellées radioactives** à l'INB 165 du site de Fontenay-aux-Roses.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur les installations, les personnes et l'environnement, un contrôle interne réalisé le 24 juin 2019 attestant de l'étanchéité de la source.

**En raison de la répétition de ce type d'événement**, le CEA a classé cet événement au **niveau 1 de l'échelle INES\*** (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

A la suite de la constatation de l'erreur, **les travaux dans le local où se trouve la balise ont été interdits jusqu'à remplacement de la balise ou la réalisation du contrôle externe de la source**. Le contrôle externe a été réalisé le 24 octobre 2019 et a confirmé l'étanchéité de la source.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-du-delai-de-realisation-du-controle-externe-d-une-source-scellee-radioactive>